

## Communication N° 26 - 2010 au Conseil communal

Séance du 10 novembre 2010

**Réhabilitation de la conduite d'eau potable et réfection de  
la route à la suite de deux fuites d'eau au ch. du Ruisselet  
Préavis N° 12 - 2009**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 7 octobre 2009, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 destiné à couvrir les frais liés à l'exécution de l'objet cité en titre.

Ce chantier, d'une longueur de 120 m, a débuté le 2 novembre 2009 par le tubage de la conduite d'eau potable défectueuse dans la partie Nord; après quoi la réfection complète des revêtements et le renforcement du coffre de la chaussée ont été réalisés sur la largeur totale du chemin.

Les travaux planifiés se sont achevés fin 2009, dans les délais convenus.

La pose du tapis final a été réalisée le mardi 4 mai 2010.

Les objectifs relatifs à la réhabilitation de la conduite d'eau potable et à la réfection de la route sont pleinement atteints.

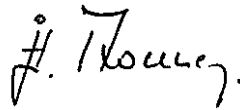
La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage des crédits d'investissement engagés pour la construction de l'objet cité en titre selon les indications ci-après :

- Le coût total des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau potable et de la réfection de la chaussée située au ch. du Ruisselet s'est élevé à CHF 166'418.25 (TTC).
- Ce chantier s'est achevé avec un coût global inférieur de CHF 13'581.75 par rapport à la demande de crédit de CHF 180'000.00.

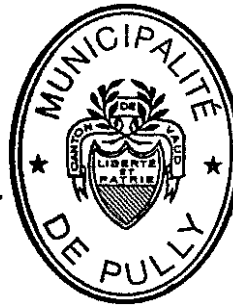
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney



C. Martin